**Parlement européen**
2024-2029

*Commission des affaires étrangères*

**2025/2083(INI)**

2.5.2025

# PROJET DE RAPPORT

Stratégie politique de l'Union en Amérique latine
(2025/2083(INI))

Commission des affaires étrangères

Rapporteur: Davor Ivo Stier

## SOMMAIRE

**Page**

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN .....3

EXPOSÉ DES MOTIFS .....8

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LE RAPPORTEUR A REÇU DES CONTRIBUTIONS .....9

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

**sur la stratégie politique de l'Union en Amérique latine**
**(2025/2083(INI))**

*Le Parlement européen*,

– vu le traité sur l'Union européenne, en particulier son titre V, qui porte sur l'action extérieure de l'Union,

– vu sa résolution du 2 avril 2025 sur la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune – rapport annuel 2024[1],

– vu ses résolutions sur le Venezuela, en particulier celle du 21 janvier 2025 sur la situation au Venezuela à la suite de l'usurpation de la présidence le 10 janvier 2025[2], et celle du 19 septembre 2024 sur la situation au Venezuela[3], ses résolutions sur Cuba, en particulier celle du 12 juillet 2023 sur l'état de l'accord de dialogue politique et de coopération UE-Cuba à la lumière de la récente visite du haut représentant sur l'île[4], et celle du 19 septembre 2024 sur le cas de José Daniel Ferrer García à Cuba[5], ainsi que ses résolutions sur le Nicaragua, en particulier celle du 13 février 2025 sur la répression exercée par le régime Ortega-Murillo au Nicaragua, qui cible les défenseurs des droits de l'homme, les opposants politiques et les communautés religieuses[6],

– vu la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 7 juin 2023 intitulée «Un nouveau programme pour les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes» (JOIN(2023)0017),

– vu la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 1er décembre 2021 intitulée «La stratégie "Global Gateway"» [JOIN(2021)0030],

– vu la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations unies du 2 mars 2022 intitulée «Agression contre l'Ukraine»,

– vu la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'accord de Paris, adopté lors de la 21e conférence des parties à la CCNUCC le 12 décembre 2015,

– vu la déclaration à l'issue du sommet UE-Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) 2023, qui s'est tenu à Bruxelles les 17 et 18 juillet 2023,

– vu l'avis de la commission du développement,

---

[1] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0057.
[2] JO C, C/2025/2148, 23.4.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/2148/oj.
[3] JO C, C/2024/7215, 10.12.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/7215/oj.
[4] JO C, C/2024/4001, 17.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/4001/oj.
[5] JO C, C/2024/7213, 10.12.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/7213/oj.
[6] JO C, C/2025/2249, 29.4.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/2249/oj.

– vu l’article 55 de son règlement intérieur,

– vu le rapport de la commission des affaires étrangères (A10-0000/2025),

A. considérant que l’Union européenne et les nations d’Amérique latine et des Caraïbes (ALC) partagent de longue date des liens historiques, culturels et économiques, et forment une alliance naturelle fondée sur la démocratie, les droits de l’homme et la coopération multilatérale;

B. considérant que la coopération entre les deux régions est renforcée grâce aux solides relations bilatérales et interactions plus approfondies avec des entités sous-régionales telles que le Mercosur, la Communauté andine, le CARICOM/CARIFORUM et l’Alliance du Pacifique;

C. considérant que l’Union et les pays ALC représentent ensemble un tiers de la population totale des membres de l’Organisation des Nations unies et environ 21 % du PIB mondial;

D. considérant que l’ordre multilatéral fondé sur des règles, qui a assuré la paix et la prospérité au cours des 80 dernières années, est de plus en plus menacé par les autocraties dans le monde entier;

E. considérant que l’agression militaire de la Russie contre l’Ukraine constitue une violation flagrante du droit international et menace la sécurité mondiale, ce qui appelle l’adoption d’une position coordonnée de la part des partenaires démocratiques, y compris ceux d’Amérique latine et des Caraïbes;

F. considérant que des acteurs extérieurs, notamment la Chine, la Russie et l’Iran, ont renforcé leur présence en Amérique latine et dans les Caraïbes: Pékin a augmenté ses investissements dans les infrastructures, Moscou a renforcé sa présence sur le plan diplomatique et de la sécurité et Téhéran a intensifié les activités de renseignement dans la région;

G. considérant que les mesures prises par l’administration Trump aux États-Unis bouleversent la dynamique géopolitique mondiale, ce qui représente à la fois une source de difficultés pour le partenariat stratégique UE-ALC et une occasion de le revisiter en 2025;

H. considérant que le sommet UE-CELAC de novembre 2025 en Colombie représentera une occasion unique de réaffirmer l’engagement de l’Union en faveur de l’Amérique latine et des Caraïbes et de démontrer que l’Europe est un partenaire fiable;

***Importance géopolitique du dialogue politique UE-ALC***

1. reconnaît les liens historiques, culturels et économiques étroits entre l’Union et l’Amérique latine et les Caraïbes, qui constituent non seulement le fondement d’une alliance naturelle, mais aussi la base d’un partenariat de choix solide et durable;

2. note que l’engagement de l’Union dans la région n’a pas été optimal au cours des dernières décennies, ce qui a créé un vide face à l’influence croissante de la Chine, de la Russie, et de l’Iran;

3. reconnaît qu'il est urgent de renouveler et de développer les relations UE-ALC en réponse aux mutations géopolitiques émergentes, au changement climatique, aux progrès technologiques et aux inégalités croissantes;

4. invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts diplomatiques dans la région afin de favoriser une convergence accrue entre l'Union et l'ALC sur des questions essentielles de politique étrangère, notamment une position plus ferme en ce qui concerne la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

5. encourage une collaboration UE-ALC plus étroite dans les enceintes internationales afin de promouvoir et de défendre l'ordre mondial multilatéral, le droit international et le respect de la démocratie et des droits de l'homme;

6. s'inquiète du recul démocratique observé en Amérique latine et dans les Caraïbes depuis 2019 et condamne les régimes du Nicaragua, de Cuba et du Venezuela, qui figurent parmi les régimes les plus autoritaires au monde; rappelle que le régime nicaraguayen entretient des liens étroits avec d'autres autocraties, telles que celles de l'Iran, du Venezuela et de Cuba; condamne les violations systématiques des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises par le régime cubain; condamne fermement et rejette catégoriquement la fraude électorale orchestrée par le régime vénézuélien et demande au gouvernement Maduro de cesser sa politique de répression et d'attaques contre la société civile et l'opposition;

*Coopération économique*

7. se félicite du partenariat économique et commercial solide entre l'Union et l'ALC, qui repose sur des intérêts communs en qui concerne la promotion d'une croissance durable, le renforcement de la résilience économique et la réduction des dépendances excessives grâce à des relations commerciales diversifiées;

8. souligne que l'Union est le principal investisseur dans la région ALC et le troisième partenaire commercial;

9. reconnaît le réseau dense d'accords entre les deux régions et souligne l'importance géopolitique fondamentale d'adopter de nouveaux accords et de mettre en œuvre des partenariats plus ambitieux;

10. se félicite de la signature de l'accord-cadre avancé UE-Chili et demande qu'il soit rapidement et pleinement ratifié; salue la conclusion des négociations sur l'accord de partenariat UE-Mercosur et l'accord global UE-Mexique et demande qu'il soient rapidement signés et ratifié;

***Coopération UE-ALC dans le contexte de l'initiative «Global Gateway»***

11. souligne que l'Union est le principal contributeur en matière de coopération au développement dans la région ALC et invite l'Union et ses États membres à tirer parti d'initiatives majeures telles que la stratégie «Global Gateway» pour accroître les investissements dans cette région, en veillant à ce que l'Union reste un partenaire fort et compétitif pour les pays ALC compte tenu de la présence croissante de la Chine dans la région;

***Coopération en matière de sécurité***

12. s'inquiète de l'augmentation de la criminalité organisée et du trafic de drogue dans la région ALC ainsi que des quantités sans précédent de stupéfiants qui arrivent dans l'Union en provenance de cette région; souligne la nécessité de renforcer la coopération multilatérale pour lutter contre ces menaces au moyen d'initiatives telles que le partenariat UE-ALC pour la justice et la sécurité et EL PAcCTO 2.0;

13. insiste sur l'importance du dialogue stratégique entre les ministres de l'intérieur et/ou de la sécurité des États membres de l'Union et les ministres chargés des questions de sécurité dans les États membres du Comité latino-américain de sécurité intérieure ainsi que du renforcement de la coopération opérationnelle en matière répressive entre l'Union et l'ALC;

14. salue les efforts visant à renforcer la coopération régionale en matière de sécurité par l'élargissement du comité latino-américain de sécurité intérieure et la mise en place d'Ameripol en tant qu'autorité répressive officiellement reconnue, aux fins de faciliter la coordination transfrontière;

15. souligne la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la criminalité organisée, notamment la corruption, la gouvernance défaillante et les inégalités sociales, et défend une approche qui combine l'application des lois avec des politiques sociales à long terme;

*Justice, droits de l'homme et état de droit*

16. salue la poursuite de la coopération entre l'Union et l'ALC pour défendre la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, les missions d'observation électorale de l'Union jouant un rôle essentiel pour contribuer à la tenue d'élections équitables et garantir la transparence;

*Coopération parlementaire*

17. se félicite du renforcement de la coopération parlementaire entre l'UE et l'ALC, notamment par l'intermédiaire de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine, qui promeut le dialogue sur des questions clés telles que les échanges commerciaux, la sécurité et le développement durable;

18. souligne le rôle essentiel de la diplomatie parlementaire dans le renforcement des relations birégionales, qui facilite le dialogue direct avec les parlements nationaux et régionaux;

*Recommandations pour le sommet UE-CELAC de novembre 2025*

19. salue la réunion UE-CELAC de 2023 et la mise en œuvre d'initiatives dans le cadre de la feuille de route UE-CELAC 2023-2025; souligne, à cet égard, la nécessité d'adopter, lors du sommet de 2025, une nouvelle feuille de route ambitieuse qui renforce davantage le partenariat et tient compte des bonnes pratiques;

20. invite les parties à réaffirmer leur engagement commun en faveur du multilatéralisme et de la paix lors du sommet de novembre 2025;

21. invite les parties à condamner fermement la guerre d'agression menée actuellement par la Russie, en particulier toutes ses graves violations du droit international et du droit international humanitaire;

22. estime qu'il est important que l'Union et l'ALC conviennent de mener conjointement des initiatives écologiques mondiales, telles que les négociations en faveur d'un traité international contre la pollution par les matières plastiques;

23. encourage la poursuite d'une coopération étroite sur les questions numériques dans le cadre de l'alliance numérique UE-ALC en vue de favoriser une transformation numérique centrée sur l'humain dans les deux régions;

24. demande une nouvelle fois de renforcer considérablement la coopération birégionale dans la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogue;

°

° °

25. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

En tant que rapporteur de cette importante initiative, je suis heureux de présenter un rapport qui reflète une vision stratégique et renouvelée du partenariat de l'Union européenne avec l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC). Ce rapport intervient à un moment marqué par de profondes transformations géopolitiques, où nos valeurs démocratiques communes, notre engagement en faveur du multilatéralisme et le respect du droit international sont de plus en plus remis en question par la montée des régimes autocratiques et l'instabilité mondiale.

L'Union européenne et la région ALC sont des alliées naturelles. Nous sommes unis par d'étroits liens historiques, culturels et économiques, mais surtout par notre attachement commun à la démocratie, aux droits de l'homme et à la coopération internationale fondée sur des règles. Pourtant, malgré ce socle, l'engagement de l'Union dans la région a été insuffisant au cours des dernières décennies, ce qui a permis à d'autres acteurs mondiaux, notamment la Chine, la Russie et l'Iran, d'étendre leur influence.

Le présent rapport appelle donc à un réengagement résolu et proactif. Il invite instamment l'Union à intensifier ses efforts diplomatiques, à promouvoir les partenariats économiques et à approfondir la coopération en matière de sécurité, de justice et de transformation numérique. Il souligne également l'importance de l'initiative «Global Gateway» visant à accroître les investissements et à renforcer la présence de l'Union en tant que partenaire compétitif et fiable dans la région. Dans ce contexte, la conclusion et la ratification de l'accord UE-Mercosur revêtent une importance géopolitique et économique fondamentale pour relancer les liens birégionaux.

Nous insistons sur la nécessité de rester unis sur des questions essentielles de politique étrangère, en particulier en ce qui concerne la défense de l'ordre international fondé sur des règles. Il s'agit notamment d'adopter une position claire et coordonnée en réponse à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et de condamner les actions des régimes autoritaires au Nicaragua, à Cuba et au Venezuela.

Dans le même temps, nous soulignons le rôle essentiel joué par la diplomatie parlementaire et nous considérons que le sommet UE-CELAC de novembre 2025 constitue une occasion cruciale pour réaffirmer notre engagement en faveur d'un partenariat moderne et fondé sur des valeurs qui profite aux deux régions.

En résumé, le présent rapport exprime un appel à l'action: aller au-delà des paroles et faire en sorte que la relation UE-ALC devienne un partenariat privilégié, ambitieux, équilibré et fondé sur des principes communs.

## ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LE RAPPORTEUR A REÇU DES CONTRIBUTIONS

Conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur, le rapporteur déclare avoir reçu des contributions des entités ou personnes suivantes pour l'élaboration du projet de rapport:

| Entité et/ou personne |
|---|
| EU-LAC group |

La liste ci-dessus est établie sous la responsabilité exclusive du rapporteur.

Lorsque des personnes physiques sont identifiées dans la liste par leur nom, leur fonction ou les deux, le rapporteur déclare avoir soumis aux personnes physiques concernées l'avis du Parlement européen relatif à la protection des données nº 484 (https://www.europarl.europa.eu/data-protect/index.do), qui définit les conditions applicables au traitement de leurs données à caractère personnel et les droits liés à ce traitement.